



### **«Eglises de la migration et intégration»: rapport intermédiaire; information; poursuite et augmentation du crédit de CHF 30'000 à CHF 40'000 par année à partir de 2019; décision**

#### **Propositions:**

- 1. Le Synode prend acte du deuxième rapport intermédiaire.**
- 2. Le Synode approuve la poursuite du crédit «Eglises de migrants et intégration». Il décide d'augmenter le crédit de CHF 30'000 à CHF 40'000 par année à partir de 2019.**
- 3. Un troisième rapport intermédiaire sera présenté au Synode d'hiver 2022.**

## **Explication**

### **I. Situation de départ**

Les Eglises de la migration sont des regroupements de migrantes et migrants chrétiens qui appartiennent à la famille réformée au sens large. Les chrétiennes et chrétiens, qui se sont installés dans les régions du ressort territorial de notre Eglise, ont l'habitude de s'y rassembler pour vivre leur foi dans leur langue et leurs traditions et pour échanger avec des personnes de même provenance qu'elles.

Dans le cadre du Synode d'hiver 2009, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure avaient clarifié et défini leurs relations vis-à-vis des Eglises issues de la migration: celles-ci sont des nouveaux partenaires œcuméniques. Les relations avec elles devaient être définies selon les principes de la reconnaissance, de la participation et du soutien. Il s'agissait de renforcer tout particulièrement la collaboration avec les «nouvelles Eglises de migrants» qui se sont créées à la faveur des flux migratoires de ces 25 dernières années. Le crédit «Eglises de migrants et intégration» (CHF 30'000 par année), adopté lors de cette même session du parlement de l'Eglise en 2009, devait être un outil important pour l'intégration et le développement des relations avec ces Eglises. Le premier rapport intermédiaire sur ce crédit a été présenté au Synode à l'hiver 2013. Le Synode avait alors décidé un prolongement du crédit jusqu'en 2018. Lors de sa session d'hiver 2017, sur la base du présent rapport, le Synode décidera de la poursuite du crédit et son augmentation d'ici à 2019 en le faisant passer à CHF 40'000 par année.

Le paysage des Eglises issues de la migration est caractérisé par son dynamisme et une évolution constante. Entretenir les relations avec celles-ci est une tâche permanente essentielle de notre Eglise. Par rapport à 2009, le nombre des Eglises de la migration présentes dans les régions de notre ressort territorial a légèrement augmenté: elles sont environ une septantaine aujourd'hui. Ceci s'explique d'une part par l'émergence de nouvelles Eglises et par des scissions au sein d'anciennes communautés, d'autre part par l'élargissement du réseau du secteur CETN-Migration. Néanmoins, les indications données en 2009 sur ces Eglises dans les régions de notre ressort territorial restent valables<sup>1</sup>.

## **II. Crédit «Eglises de migrants et intégration»: regard rétrospectif**

En 2009, le crédit «Eglises de migrants et intégration» était quelque chose de tout à fait nouveau. Au lendemain de la décision du Synode d'hiver 2009, un flyer publié en quatre langues (allemand, français, anglais, espagnol) et deux grands séminaires à Bienne et Berne ont été les outils de sa promotion. Dans l'intervalle, le crédit en gagné en notoriété et il est très régulièrement sollicité. Diverses Eglises de la migration et paroisses déposent des demandes; des nouvelles viennent s'y ajouter. Chaque année, c'est toujours un peu plus tôt que le crédit est épuisé.

### **II. a) Les chiffres, les catégories de demandes**

Depuis son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2016, ce sont au total 121 demandes qui ont été déposées au titre du crédit «Eglises de migrants» (2011: 18, 2012: 15, 2013: 17, 2014: 24, 2015: 28; 2016: 20). Il a pu être statué sur 109 d'entre elles<sup>2</sup>.

L'article 4 de l'ordonnance relative à l'utilisation du crédit «Eglises de migrants et intégration» énonce les quatre catégories suivantes:

- **Catégorie A:** des projets et initiatives d'intégration lancés par des Eglises de migrants
- **Catégorie B:** des projets et initiatives permettant ou encourageant les rencontres et les relations entre les paroisses réformées et les Eglises de migrants
- **Catégorie C:** des formations de responsables d'Eglises de migrants
- **Catégorie D:** le travail général d'intégration fourni par les Eglises de migrants

Des demandes ont été déposées dans les quatre catégories. Elles se répartissent comme suit:

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total	Positives	CHF Total
<b>Cat A</b>	2	2	0	2	1	6	13	8	CHF 14'950
<b>Cat B</b>	2	3	1	3	8	3	20	17	CHF 30'568
<b>Cat C</b>	4	4	9	6	9	5	37	35	CHF 62'055
<b>Cat D</b>	9	6	7	6	6	5	39	37	CHF 70'227
							109	97	CHF 177'800

<sup>1</sup> cf. <http://www.refbejuso.ch/fr/positions/eglises-de-la-migration/>

<sup>2</sup> La différence entre les demandes déposées et les demandes statuées s'élève à 13 et s'explique comme suit: en 2011, une demande n'a pas pu être prise en considération étant donné qu'en dépit de diverses sollicitations, les dossiers n'ont pas été complétés. En 2014, après 17 demandes, le crédit était épuisé et six d'entre elles ont donc fait l'objet d'une décision l'année suivante; pour une septième demande, c'est une autre source financière qui a pu être impliquée. De même, pour 2015 et 2016 pour quatre et respectivement une demande, d'autres intervenants financiers ont apporté leur soutien.

La première année, avec CHF 27'800 de demandes, le total de CHF 30'000 n'a pas été entièrement sollicité. Dans les années qui ont suivi, l'entier du crédit a été utilisé et ce sera également le cas en 2017. Entre 2011 et 2016, ce sont en tout CHF 177'800 qui ont été alloués conformément aux objectifs fixés.

Le soutien pour la formation continue théologique (catégorie C) est la catégorie la plus demandée, suivie par le travail général d'intégration (catégorie D). Sur les 109 demandes statuées, deux tiers (76 demandes) relèvent de ces deux catégories (catégorie C: 37, catégorie D: 39). Près des trois quarts du montant global du crédit se répartissent entre ces deux catégories quasiment à parts égales.

Pour la période couverte par le présent rapport, les dépenses relevant de la catégorie B (projets et initiatives visant à promouvoir la rencontre entre paroisses réformées et Eglises de la migration) s'élèvent à CHF 30'568. Durant la première période triennale du crédit (2011 - 2013), un soutien a été apporté dans le cadre de six demandes pour un montant de CHF 10'747.80. Dans la deuxième période triennale, les montants alloués à CHF 19'820.20 14 dans le cadre de 14 demandes. La comparaison entre les deux périodes est éclairante: Le montant des contributions de soutien a été presque multiplié par deux; celui des demandes déposées a plus que doublé. On relèvera que les demandes ont davantage émané des paroisses réformées. Ces chiffres révèlent que les projets et initiatives de rencontres ont pris de l'importance et que l'intérêt à créer des occasions de rencontres et d'échanges entre chrétiennes et chrétiens d'ici et d'ailleurs a gagné en intensité. Comme les Eglises réformées l'avaient souhaité, le crédit est activement utilisé pour promouvoir la connaissance réciproque entre les Eglises de la migration et les paroisses d'ici.

Durant la période 2011 – 2016, c'est au titre de la catégorie A (des projets et des initiatives d'intégration lancés par des Eglises de migrants) que l'on a enregistré un volume moindre de montants alloués (CHF 14'950) et le moins de demandes (13). On relève dans cette catégorie le nombre le plus important de refus, seules 8 demandes ayant débouché sur un soutien. A la fois les refus et le peu de demandes s'expliquent par le fait que la combinaison des termes «projet» et «intégration» ont souvent incité les demandeurs à imaginer des projets surdimensionnés pour eux et avec des budgets impossibles à financer, rendant inévitables les rejets. L'autre raison pour laquelle les demandes sont restées relativement modestes dans cette catégorie est à mettre en lien avec le temps à investir pour des projets durables et accessibles; ce qui les rend nettement plus difficiles à réaliser par exemple qu'une grande rencontre à caractère unique.

## **II. b) Bénéficiaires**

Depuis le lancement du crédit soit le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2016, 21 Eglises de la migration et six paroisses réformées ont profité du crédit «Eglises de migrants et intégration»<sup>3</sup>. Les Eglises de la migration se sont vu allouer des soutiens pour la formation continue théologique, le travail général d'intégration et, de cas en cas, pour des projets d'intégration et de rencontres tandis que, pour les paroisses réformées, il s'est agi

---

<sup>3</sup> Ont obtenu des contributions (dans l'ordre alphabétique): Association la Résurrection et la Vie, Centre Eden de Transformation C.E.T., Christ International Church C.I.C., Eglise Africaine La Vigne de Berne, Eglise Assemblée Chrétienne des Nations Réunies A.C.N.R., Eglise copte orthodoxe érythréenne Saint-Georges, Eglise érythréenne évangélique du Dieu vivant, Eglise Evangélique Action Lumière, Eglise Evangélique Centre Mamré, Eglise évangélique Elshalom, Eglise Evangélique réformée africaine de Suisse, Eglise Le Tabernacle de la Rédemption, Igreja Discipulos de Jesus, Jesus lives Missionary Church, La Communauté Chrétienne Reste de Victoire, La Source de Vie, Ministère Evangélique des Disciples du Christ, Paroisse arabe évangélique de Berne, Paroisse de Betlehem, Paroisse de Bienne (Arbeitskreis für Zeitfragen), Paroisse de Bolligen, Paroisse de Köniz, Paroisse de Petrus, Paroisse orthodoxe éthiopienne Abune Teklehaimanot, Paroisse protestante de langue hongroise Berne/Bienne, Paroisse de Ringgenberg, Paroisse orthodoxe éthiopienne bernoise Tewahedo Debre Amin heilige Tekle Haymanot

de projets de rencontres. La plus grande part des montants alloués (CHF 158'732) bénéficie néanmoins aux Eglises de la migration. Onze pour cent (CHF 19'068) du montant global alloué ont servi à financer des projets des paroisses réformées.

## **II. c) Observations et conclusions**

Si l'on table sur un nombre moyen de 50 membres par Eglise de la migration, on peut estimer à environ 1050 le nombre des bénéficiaires directs et / ou indirects du crédit depuis son lancement jusqu'à la fin 2016. Ces chiffres sont l'expression de la valorisation témoignée aux Eglises de la migration et à leur travail. Si l'on effectue une répartition du montant global de CHF 158'732 alloué aux Eglises de la migration sur l'effectif estimé de 1050 personnes, on obtient un montant annuel de près de CHF 25 par membre. Ce montant est très modeste. Il est néanmoins très important pour les Eglises de la migration qui ne disposent en règle générale ni de capital propre ni de personnel rémunéré. Une somme modeste entraîne souvent des effets importants. Les montants alloués signalent combien les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure prennent au sérieux ces nouvelles relations œcuméniques. Les Eglises de la migration l'apprécient hautement.

### **La formation continue théologique très demandée**

Avant le lancement du crédit déjà, le secteur OETN-Migration était conscient du besoin en formation continue théologique et de la demande qu'elle allait susciter au sein des Eglises de la migration. La tendance est toujours la même aujourd'hui et les demandes toujours très soutenues.

Les 35 demandes approuvées dans la catégorie «Formation continue théologique» provenaient de dix-sept personnes réparties dans onze Eglises. Diverses personnes occupant une fonction dirigeante ainsi que des collaborateurs ont suivi des formations de longue durée qui ont engendré des demandes répétées. Les filières d'étude et les cours suivis sont non seulement utiles aux bénéficiaires directs mais aussi à leur Eglise. Des personnes – qu'elles soient dans une fonction de direction ou de collaboration – bien formées théologiquement ne peuvent qu'enrichir le dialogue avec les protestants. Se confronter à la théologie et à la piété des Eglises de la migration peut apporter de nouvelles idées et réflexions à l'Eglise réformée.

La filière de formation théologique mise sur pied par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure en coopération avec l'Institut du christianisme extra-européen de l'Université de Bâle et différentes Eglises cantonales de Suisse alémanique et proposée pour la première fois en 2013/2014 continue de susciter un grand intérêt. D'une durée d'une année, cette filière s'est muée en 2016 en une formation CAS, intitulée «Théologie interculturelle et migration». Elle s'adresse comme par le passé aux personnes occupant une fonction dirigeante et aux collaborateurs des Eglises de la migration auxquels peuvent s'adjoindre – c'est nouveau – des chrétiennes et chrétiens d'ici. Cette nouveauté apporte au cours une dimension œcuménique supplémentaire. En juin 2017, la première volée de 17 diplômés CAS a achevé sa formation, pour 2017/2018, la mise sur pied d'un nouveau cours CAS est garantie. Grâce au soutien du crédit «Eglises de migrants et intégration», plusieurs personnes provenant des régions de notre ressort territorial suivent cette formation. Une telle formation continue doit être maintenue.

## **L'intégration, mission première et tâche permanente**

Comme le montrent les chiffres au chapitre II.a), le soutien au travail général d'intégration, réalisé par les Eglises de la migration, suscite également une demande soutenue.

Le travail d'intégration est la mission première des Eglises de la migration. En tant que lieu de recentrage, elles soutiennent leurs membres pour qu'ils se familiarisent avec le quotidien en Suisse et s'y sentent à l'aise en recourant pour cela à une grande diversité d'approches. Entraide et solidarité imprègnent ces communautés: leurs membres se rendent régulièrement dans les centres pour requérants d'asile, les hôpitaux ou à domicile pour rendre visite à d'autres membres ou à des personnes de même provenance géographique. Elles permettent aux nouveaux arrivants de prendre pied dans leur nouvel environnement et leur offrent un réseau sécurisant. Au sein des Eglises précitées, le travail d'intégration n'est rien d'autre que le travail courant sans pour autant qu'elles disposent d'une base financière pour cette tâche. Tant les personnes occupant une fonction dirigeante que les autres collaborateurs effectuent ce travail sans rétribution aucune alors qu'elles-mêmes font partie dans notre société des catégories de personnes à faible revenu. La catégorie «travail général d'intégration» répond par conséquent à un besoin essentiel.

Au travers du traitement des demandes, des entretiens avec les représentants de ces Eglises et des échanges avec les professionnels et spécialistes, c'est toute la valeur du travail d'intégration réalisé par ces Eglises qui émerge et dont de plus en plus de chrétiennes et chrétiens d'ici commencent à être conscients. Les paroisses qui entretiennent un partenariat avec des Eglises de la migration ou qui ont des contacts réguliers avec ces chrétiennes et chrétiens venus d'ailleurs en font tous les jours l'expérience.

Le traitement des demandes fait clairement apparaître des déficits au niveau de l'intégration et un manque d'information. On constate que ces Eglises ne savent pas très bien comment fonctionnent les projets d'intégration et les soutiens possibles (étatiques et non étatiques). Diriger une association et tenir une comptabilité continuent d'être très difficile pour elles. Il y a un clair besoin d'agir à ce niveau. A l'avenir, il sera important de mettre l'accent sur des formations continues de brève durée dans ce domaine.

Par ailleurs, de nombreuses Eglises de la migration, notamment celles qui ont certaines années de présence ici, commencent à se poser les mêmes questions que les Eglises réformées. Amener la deuxième génération à rester fidèle à l'Eglise et à être active dans la vie de l'Eglise sont aussi quelques-unes des questions qui se posent à elles. Parallèlement, il s'agit pour les nouveaux arrivants de trouver leur place dans leur Eglise. L'intégration est donc un processus et une tâche de longue haleine.

## **Renforcer encore nos relations**

Le crédit «Eglises de migrants et intégration» est par conséquent un outil important pour le travail d'intégration et de mise en relation avec les Eglises de la migration qu'il renforce au niveau local dans les régions de notre ressort territorial. Le crédit a gagné en notoriété et les paroisses réformées commencent aussi à le solliciter. L'échange avec les Eglises de la migration leur tient à cœur, un mouvement qui suscite des espoirs de partenariats ou de projets de rencontres résultant de collaboration au niveau local ou régional. De nouveaux partenariats ont émergé ou sont en gestation.

Différentes Eglises de la migration sont à la recherche de lieux de culte à la fois dignes et abordables financièrement. De nombreuses paroisses réformées ont du mal à envisager d'accorder l'hospitalité durable à une Eglise de la migration et à nouer des relations qui engagent les deux parties. Et même si certaines paroisses ont franchi des étapes difficiles dans ce domaine, un travail de sensibilisation, des occasions de rencontres et une ouverture des différentes parties impliquées restent nécessaires.

La constitution d'un réseau au niveau local, régional et national a progressé: dans l'agglomération bernoise, l'échange œcuménique entre les Eglises de la migration fonctionne très bien. A Bienne, la plate-forme «Etre Eglise Ensemble – Zusammen Kirche sein» née à l'initiative de l'Arbeitskreises für Zeitfragen mérite d'être tout spécialement évoquée. Elle a pour fonction d'encourager les échanges et les relations entre les représentantes et représentants des paroisses réformées d'une part et ceux des Eglises de la migration d'autre part tout en développant ses propres projets. En 2015, le prix d'encouragement du service Migration lui a été décerné.

La formation continue théologique pour personnes assumant une fonction de direction et collaborateurs des Eglises de la migration évoquée ci-avant représente également un «produit» important de cette mise en réseau au niveau national de tous les acteurs du domaine des Eglises de la migration. Cette filière d'études renforce aussi les réseaux locaux.

### **III. Crédit «Eglises de migrants et intégration»: quelles perspectives?**

Le Conseil synodal demande au Synode d'augmenter de CHF 30'000 à CHF 40'000 à partir de 2019 le crédit récurrent annuel sans limitation de durée. Le crédit a fait ses preuves et entre désormais pleinement dans les tâches permanentes de notre Eglise, d'où la demande de sa non-limitation dans le temps. L'information régulière du Synode sera assurée sous la forme de rapports intermédiaires à lui soumettre tous les cinq ans.

On relève une croissance des demandes de soutien au titre de crédit, en raison de la plus grande notoriété de ce dernier et des liens plus étroits entre les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et les Eglises de la migration.

Les demandes dans la catégorie «Initiatives et projets de rencontres» ont augmenté et cette tendance va se poursuivre ces prochaines années. Par ailleurs, le nombre des demandes pour des formations continues théologiques et le travail général d'intégration est élevé depuis le lancement du crédit. A l'avenir, ce niveau élevé de sollicitation devrait se maintenir compte tenu du fait que, parmi les nombreuses personnes qui ont fui l'Afrique sub-saharienne et nouvellement arrivées chez nous, on compte de nombreuses chrétiennes et chrétiens. On peut penser qu'elles rejoindront les Eglises africaines existantes ou vont fonder leurs propres Eglises. La demande de soutien dans les domaines d'activité «Travail d'intégration» et «Formation continue théologique» devrait au moins se maintenir à son niveau actuel voire continuer d'augmenter.

Tout ceci pour souligner que le crédit «Eglises de migrants et intégration» devient ce pour quoi il a été créé: un outil pour construire des passerelles, développer les relations et renforcer le travail d'intégration. L'augmentation du crédit de CHF 30'000 à CHF 40'000 à partir de 2019 est donc à la fois judicieuse et nécessaire.

Le Synode d'été 2016 a, pour les années 2017-2020, adopté le crédit «Personnes occupant une fonction dirigeante dans les Eglises de la migration» pour un montant CHF 60'000 par année. Ce crédit permet d'apporter un soutien financier aux tâches de direction dans un petit nombre d'Eglises de la migration, préalablement sélectionnées, présentes dans les régions de notre ressort territorial. Avec les ressources qu'elles reçoivent, ces Eglises dédommagent les personnes qui, en leur sein, assument des tâches de direction. Un dialogue peut ainsi s'instaurer avec les personnes soutenues sur les questions théologiques et les évolutions au sein de l'Eglise nationale et dans les Eglises de la migration, dialogue qui revêt un caractère d'engagement réciproque pour les protagonistes.

Le nouveau crédit «Personnes occupant une fonction de direction dans les Eglises de la migration» représente une nouvelle étape dans les tentatives de créer activement du lien avec ces communautés et de poursuivre le rapprochement. L'accent est mis sur les Eglises qui manifestent une proximité particulière avec les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Ce nouveau crédit est un complément judicieux au traditionnel crédit «Eglises de migrants et intégration», qui s'adresse à l'ensemble de ces Eglises et qui apporte un soutien dans les domaines les plus divers.

Pour les Eglises réformées nationales, les Eglises de la migration représentent à la fois un défi et une chance. En tant que partenaires œcuméniques, elles ont en elles un potentiel de renouvellement de la «Reformatio». Un christianisme tangible et vivant émerge du dialogue et de l'échange avec les différents acteurs des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Dans cette perspective, le crédit «Eglises de migrants et intégration» est un instrument à la fois important et efficace et il est appelé à le rester. Il rend possible des rencontres diverses entre des théologies et des formes de piété très différentes – une opportunité pour notre Eglise aussi.

Le Conseil synodal

**Annexe:**

- Flyer Etre Eglise ensemble! Contributions en faveur des «Eglises de migrants et de l'intégration»

**Lien internet:**

- **Concept 2009:** <http://www.refbejuso.ch/fr/positions/eglises-de-la-migration/>